

Avant-projet de modification de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (protection des données concernant des personnes morales par les organes fédéraux)

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance avec intérêt de l'avant-projet mentionné en rubrique.

La modification de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration vise à constituer un cadre légal pour le traitement et la communication de données concernant des personnes morales par les organes fédéraux. Dans la mesure où l'avant-projet ne concerne pas les cantons, le gouvernement neuchâtelois n'a pas de remarques à formuler.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 7 juillet 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND